

**PROCES - VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 23 JANVIER 2007 à 18 heures**

---

Date de convocation :17 Janvier 2007  
29 conseillers municipaux en exercice  
25 présents - 29 votants

---

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-sur-Garonne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur François PERALDI, Maire en exercice.

Présents : M. Pierre LABADIE, Mme Paule ALFONSO, M. Jean-Claude VALADE, Mme Jacqueline DARRAX, MM. Jean-Jacques ASSEMAT, Jacques BONNET, Fernand CALVENTE, Luc SARION Adjoint au Maire, M. Philippe GARRIGUES, Mmes Etienne BLOQUE, Marie-Thérèse CHRESTIA, Juliette LAMEZAS, MM. Guy BOUZI, Marc ARELLANO, Mmes Martine SOUNIER, Martine CHOISNET, Aïcha RADJA, Marie-Cécile PRADO, Anne-Marie DASSIER, Nadine MAIRET-BEDE, MM. Eric GAUTIER, Christian DOUBAX, Mme Pascale DEYLAUD, M. Jean-Claude MASCARAS, Conseillers Municipaux.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Jeanne-Marie KOSTYRA	à	M. Pierre LABADIE
Melle Valérie MATHA	à	Mme Jacqueline DARRAX
M. Joël PEYRAMAYOU	à	M. Fernand CALVENTE
Mme Annie DESCOURS	à	Mme Pascale DEYLAUD

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Juliette LAMEZAS a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès – verbal de la précédente séance du Conseil Municipal :

*Sans intervention, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2006 est approuvé à l'unanimité.*

**ADMINISTRATION GENERALE**

Décisions municipales :

12 décembre 2006

Signature de la convention de servitude pour l'alimentation en électricité des constructions Pierre et Passion et Promologis, rue de la poste, avec EDF

18 décembre 2006

Signature des conventions d'occupation précaire pour trois jardins potagers

Signature de la convention pour l'exposition en janvier et février 2007 et pour les ateliers de technique de l'estampe avec l'association ESTAMPADURA

21 décembre 2006

Signature de l'avenant n° 1 avec l'entreprise TUNZINI pour un raccordement au coffret de gaz posé par GDF dans le cadre de la construction de la salle de gymnastique

26 décembre 2006

Signature du marché à procédure adaptée pour :

- lot 1 Transports périscolaires avec NEGOTI
- lot 2 Transports scolaires avec NEGOTI

Signature du marché à procédure adaptée pour l'accompagnement en communication pour l'année 2007 avec l'entreprise PLACE PUBLIQUE

Signature du marché à procédure adaptée dans le cadre de l'aménagement de locaux pour la Police Municipale :

- pour le lot n° 2, avec l'entreprise ARNAUD pour la fourniture de menuiseries en aluminium
- pour le lot n° 3 avec l'entreprise DARBAS pour la peinture

27 décembre 2006

Signature de la proposition d'intervention de l'entreprise GAMBÀ, pour la mesure du bruit résiduel existant dans le voisinage, dans le cadre du projet de la future salle omnisports

Signature du marché à procédure adaptée dans le cadre de l'aménagement de locaux pour la Police Municipale pour le lot 1 avec l'entreprise EGR pour des travaux électriques

3 janvier 2007

Signature de l'avenant au contrat d'assurances responsabilité civile d'exploitation pour les ateliers culturels de la Commune, avec la compagnie AXA

Signature de la convention de mise à disposition précaire de locaux avec le CCAS

11 janvier 2007

Signature de la convention pour l'organisation d'un spectacle de lecture à haute voix avec l'association SINGULIERS pour le vendredi 2 février 2007

Signature de la convention pour l'organisation d'une exposition en février et mars 2007 et d'une conférence – projection le 13 février, avec Dominique ROUX, sur le thème « l'esprit de famille »

16 janvier 2007

Signature dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Eglise de Clairfont :

- de la mission SPS avec NORISKO
- de la mission de contrôle technique avec SOCOTEC

Signature de l'avenant n° 1 avec EGR pour des travaux électriques supplémentaires dans le cadre de l'aménagement de locaux pour la Police Municipale

.....

Election de deux nouveaux adjoints au Maire :

Monsieur Le Maire, Rapporteur, rappelle que par lettre du 4 décembre 2006, Madame Brigitte LEHOUSSE et Monsieur Jean-Paul CALDIROLA ont fait part de leur démission de leurs postes d'adjoints au Maire et de conseillers municipaux.

En date du 6 décembre dernier, conformément aux dispositions de l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Sous-Préfet a accepté ces démissions.

En conséquence conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, il y a lieu de procéder à l'élection de deux nouveaux adjoints au Maire.

1) Election d'un nouvel adjoint eu remplacement de Madame LEHOUSSE :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à ce vote et présente la candidature de Monsieur ASSEMAT issu du même groupe « PORTET PLURIELLE » que Madame LEHOUSSE. Aucune autre candidature n'est présentée. Monsieur GAUTIER indique que son groupe ne participera pas à ces élections.

Il est donc procédé à l'élection à bulletins secrets du nouvel adjoint. Les résultats sont :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	25
à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et 66 du Code Electoral .....	0
bulletins blancs .....	0
reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	25
majorité absolue .....	13
Nombre de suffrages obtenus par M. ASSEMAT .....	25

Monsieur Jean-Jacques ASSEMAT ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur le Maire le proclame adjoint au Maire en remplacement de Madame LEHOUSSE et l'installe immédiatement 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire conformément à l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.....

## 2) Election d'un nouvel adjoint eu remplacement de Monsieur CALDIROLA :

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à procéder au vote de l'adjoint remplaçant Monsieur CALDIROLA et présente la candidature de Monsieur Jacques BONNET, issu du même groupe « PORTET PLURIELLE » que Monsieur CALDIROLA.

Aucune autre candidature n'est présentée, il est procédé à ce vote à bulletins secrets.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	25
à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et 66 du Code Electoral .....	0
bulletins blancs .....	2
reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	23
majorité absolue .....	12
Nombre de suffrages obtenus par M. BONNET.....	23

Monsieur Jacques BONNET ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur le Maire le proclame adjoint au Maire en remplacement de Monsieur CALDIROLA et l'installe immédiatement 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire conformément à l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.....

## Désignation de représentants du Conseil Municipal dans différentes structures :

Monsieur Le Maire, Rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement des deux élus démissionnaires dans différentes commissions communales, à la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que pour le groupe de travail chargé de la révision du règlement communal de publicité.

Monsieur le Maire au nom du groupe PORTET PLURIELLE présente une liste de candidats issus du même groupe que les élus démissionnaires :

Affaires scolaires	<u>Marie-Cécile PRADO</u>
Animation urbaine et culturelle	Jacqueline DARRAX
Urbanisme et environnement	Martine SOUNIER
Communication	Luc SARION
Associations	Joël PEYRAMAYOU

Commission d'Appel d'Offres	<u>Luc SARION</u>
-----------------------------	-------------------

Groupe de travail chargé de la révision du règlement communal de publicité : - deux délégués titulaires - un délégué suppléant	<u>Jean-Jacques ASSEMAT</u> <u>Marie-Thérèse</u> <u>CHRESTIA</u> Joël PEYRAMAYOU
--	--

Aucune autre liste de candidats n'est présentée, le Groupe A PORTET DEMAIN (Mme DASSIER MM. GAUTIER DOUBAX MASCARAS) s'étant abstenu.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder au vote.

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, les élus précités siégeront en tant que membres dans leurs commissions respectives.

.....

Election de deux nouveaux délégués titulaires et d'un délégué suppléant de la Commune de Portet –sur – Garonne à la Communauté d'Agglomération du Muretain :

Monsieur Le Maire, Rapporteur, rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement des deux élus démissionnaires délégués titulaires du Conseil Municipal au sein de la Communauté d'Agglomération du Muretain.

Monsieur le Maire au nom du groupe **PORTET PLURIELLE** présente une liste de candidats issus du même groupe que les élus démissionnaires, proposant :

- M. Jean-Jacques ASSEMAT, nouvel Adjoint au Maire,
- M. Luc SARION précédemment délégué suppléant à la CAM en qualité de délégués titulaires,

et

- Mme Marie-Cécile PRADO, nouvelle conseillère municipale depuis le 12 décembre 2006 en qualité de déléguée suppléante pour remplacer M. SARION.

Aucune autre liste de candidats n'est présentée, le Groupe A PORTET DEMAIN (Mme DASSIER MM. GAUTIER DOUBAX MASCARAS) s'étant abstenu.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder au vote.

Messieurs Jean-Jacques ASSEMAT et Luc SARION ayant obtenu la majorité absolue sont délégués titulaires.

Madame Marie-Cécile PRADO ayant obtenu la majorité absolue est déléguée suppléante.

Ils représenteront avec leurs collègues, la Commune de PORTET-sur-Garonne à la Communauté d'Agglomération du Muretain.

.....

Remplacement de Madame LEHOUSSE et de Monsieur CALDIROLA dans différentes structures intercommunales et autres commissions :

Monsieur Le Maire, Rapporteur, rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement des deux élus démissionnaires délégués titulaires du Conseil Municipal dans différentes structures intercommunales et autres commissions.

Monsieur le Maire au nom du groupe PORTET PLURIELLE présente une liste de candidats issus du même groupe que les élus démissionnaires :

Syndicat Intercommunal d'Electricité de MURET	Jean-Jacques ASSEMAT
Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement du Département de la Haute-Garonne	Jean-Jacques ASSEMAT
A U A T	Jean-Jacques ASSEMAT et Joël PEYRAMAYOU
Commission Locale d'Information et de Prévention du Pôle Chimique Sud de TOULOUSE	Jacques BONNET
Comité Local d'Information et de Concertation (LINDE GAS)	Fernand CALVENTE
Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toulouse-Francazal	Jean-Jacques ASSEMAT

Aucune autre liste de candidats n'est présentée, le Groupe A PORTET DEMAIN (Mme DASSIER MM. GAUTIER DOUBAX MASCARAS) s'étant abstenu.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder au vote.

La liste des candidats ayant obtenu la majorité absolue, les nouveaux délégués représenteront le Conseil Municipal de la Commune de PORTET-sur-Garonne dans les différentes structures intercommunales, commissions et comités respectifs.

.....

Remplacement de Monsieur Jean – Pascal CALDIROLA Adjoint au Maire délégué titulaire au Conseil d'Administration et élu à la Commission Permanente du Collège Jules Vallès:

Monsieur Le Maire, Rapporteur, indique que suite à la démission de Monsieur CALDIROLA, il y a lieu d'élire un nouveau représentant du Conseil Municipal en tant que :

- délégué titulaire au Conseil d'Administration du Collège Jules Vallès
- élu à la Commission Permanente du Collège Jules Vallès.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à ce vote et présente la candidature de M. Jacques BONNET Adjoint au Maire issu du même Groupe PORTET PLURIELLE que Monsieur CALDIROLA.

Aucune autre candidature n'est présentée, le Groupe A PORTET DEMAIN (Mme DASSIER MM. GAUTIER DOUBAX MASCARAS) s'étant abstenu.

Monsieur Jacques BONNET ayant obtenu la majorité absolue, est délégué titulaire au Conseil d'Administration du Collège Jules Vallès, et élu à la Commission Permanente du Collège Jules Vallès, en remplacement de M. Jean-Pascal CALDIROLA.

.....

Remplacement de Monsieur Jean – Pascal CALDIROLA Adjoint au Maire délégué titulaire au SIVU du Collège Jules Vallès:

Monsieur Le Maire, Rapporteur, indique que suite à la démission de Monsieur CALDIROLA, il y a lieu d'élire un nouveau délégué du Conseil Municipal au SIVU du Collège Jules Vallès.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à ce vote et présente la candidature de M. Jacques BONNET Adjoint au Maire issu du même Groupe PORTET PLURIELLE que Monsieur CALDIROLA.

Aucune autre candidature n'est présentée, le Groupe A PORTET DEMAIN (Mme DASSIER MM. GAUTIER DOUBAX MASCARAS) s'étant abstenu.

Monsieur Jacques BONNET ayant obtenu la majorité absolue, est délégué du Conseil Municipal au SIVU du Collège Jules Vallès en remplacement de M. Jean-Pascal CALDIROLA.

.....

Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS:

Monsieur Le Maire, Rapporteur, indique que suite à la démission de Monsieur Jean-Pascal CALDIROLA de son poste de conseiller municipal, délégué au Conseil d'Administration du CCAS de PORTET-sur-Garonne, il y a lieu de renouveler l'intégralité des administrateurs élus, et donc de refaire une procédure complète de vote, conformément au décret 95-562 du 6 mai 1995.

Le nombre de sièges à pourvoir est fixé à 6. L'élection se fera au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire propose une liste de candidats respectant la représentation proportionnelle.

Il est donc procédé à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

La liste composée de Mmes Paule ALFONSO, Jacqueline DARRAX, MM. Jean-Jacques ASSEMAT, Luc SARION, Mmes Jeanne-Marie KOSTYRA et Nadine MAIRET-BEDE a obtenu 29 voix.

Mmes Paule ALFONSO, Jacqueline DARRAX, MM. Jean-Jacques ASSEMAT, Luc SARION, Mmes Jeanne-Marie KOSTYRA et Nadine MAIRET-BEDE sont élus au Conseil d'Administration du CCAS de PORTET-sur-Garonne en qualité de représentants du Conseil Municipal.

.....

## URBANISME

Monsieur ASSEMAT, Rapporteur, indique que dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols visant à le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU), les enjeux suivants ont été identifiés en ce qui concerne le centre-ville :

- conforter les fonctions urbaines du centre,
- étendre la centralité en intensifiant les abords du noyau historique,
- renforcer les polarités de part et d'autre du centre,
- améliorer l'articulation entre les quartiers centraux, les futurs territoires de développement et les grandes infrastructures,
- rechercher une porosité entre la RD 120 et le centre.

A cet effet, l'AUAT a été sollicitée afin de proposer des pistes d'intervention répondant à cet objectif de valorisation et de confortement du centre de PORTET-sur-Garonne.

En décembre 2004, le Conseil Municipal a déjà eu l'occasion de délibérer sur une proposition d'intervention, le projet d'aménagement de la placette.

Dans la continuité de cette réflexion, un nouveau projet est soumis au Conseil Municipal :  
Projet de relocalisation des services municipaux dans le centre ancien.

Afin de renforcer à terme le pôle d'équipements publics existant autour du centre ancien (halle, centre culturel, bibliothèque...), et dans l'hypothèse de mutations foncières, un projet de relocalisation des services municipaux dans le centre ancien, entre les rues Saintigny et Désiré est proposé par l'AUAT.

La propriété est concernée pour bonne partie par un espace boisé classé lequel est conservé dans le PLU.

Les services de la Mairie pourraient occuper le château situé dans un parc d'environ 1,5 HA.

Les limites physiques de cet espace public seraient conservées dans le but de pouvoir fermer le parc la nuit. Quelques perméabilités pourraient être mises en place afin d'en favoriser la fréquentation et de valoriser les liaisons avec les autres cheminements et espaces publics de la ville.

Le site deviendrait alors un élément fédérateur de multiples liaisons piétonnes et cyclables reliant le centre ancien, les berges de Garonne et les quartiers périphériques centraux dont le futur quartier Ferrie-Palarin à travers le projet de mail vert.

Il est à noter que ce projet est par ailleurs inscrit dans les orientations d'aménagement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce maîtresse du PLU.

Afin de faire face à d'éventuelles mutations, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ce projet d'aménagement, étant précisé qu'il s'agit d'esquisses évolutives.

Monsieur GAUTIER intervient en soulignant que son groupe est bien entendu d'accord pour re-dynamiser le centre ville mais qu'il ne faut pas oublier les autres quartiers, notamment le quartier décentré du Récébédou avec une proposition de Mairie Annexe, avec un local pour la Police Municipale, avec des services postaux... Le bâtiment qui pourrait être préempté devrait l'être dans un objectif de mise à disposition pour tous les portésiens et surtout dans une volonté de re-dynamiser les deux quartiers.

Monsieur PERALDI souligne que le choix du Conseil porte sur un projet d'aménagement, qui s'il n'est pas accepté, ne permettra pas de préempter. C'est un parc notamment qu'il faut rendre aux portésiens et le Conseil doit prendre les moyens juridiques pour cela.

Sans autre intervention, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ce projet de relocalisation des services municipaux dans le centre ancien et prend acte du fait qu'il s'agit d'une première esquisse évolutive en fonction des mutations foncières dans ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire indique que les comptes-rendus des commissions sont à la disposition des conseillers municipaux ainsi que les décisions municipales.

Il lève la séance à 18 h 45.